

# J'opte pour le télépaiement pour le paiement de mes cotisations et contributions sociales



Rapide et simple le télépaiement vous permet de régler vos factures de cotisations personnelles directement depuis votre espace privé et de remplir vos obligations de dématérialisation.

Le télépaiement génère un prélèvement ponctuel sur votre compte, uniquement si vous donnez votre accord.

Avec le télépaiement, vous bénéficiez de nombreux avantages :

- **Facilité** : intuitif et rapide, le télépaiement s'effectue en quelques clics seulement.
- **Sécurité** : le télépaiement est entièrement crypté.
- **Fiabilité** : votre télépaiement est affecté automatiquement à la facture concernée.
- **Suivi** : sur Mon espace privé, vous pouvez consulter l'historique de vos déclarations en ligne.

**Facile !** Ce service gratuit (sans frais d'inscription et sans frais d'utilisation) vous permet de réaliser votre demande en 5 étapes :

- 1 Connectez-vous sur Mon espace privé sur [maineetloire.msa.fr](http://maineetloire.msa.fr)
- 2 Dans Mes Services Pro en ligne, cliquez sur *Gérer mes comptes de télépaiement*.
- 3 Cliquez sur *Demander le rattachement d'un compte*.
- 4 Saisissez vos coordonnées bancaires (procédure cryptée).
- 5 Imprimez le formulaire de rattachement puis adressez-le à votre MSA accompagné d'un RIB, d'un RIP ou d'un RICE.

## QUAND TÉLÉPAIER SES COTISATIONS ?

Le service permet de délivrer un ordre de paiement à tout moment et au plus tard jusqu'à 23 h le jour de la date d'échéance indiquée sur votre bordereau d'appel. Au delà de l'échéance, vous devez alors régler vos cotisations par un autre moyen.

**Pensez-y !** Le télépaiement vous permet de gagner plusieurs jours de trésorerie tout en supprimant les contraintes de gestion des délais postaux et bancaires par rapport aux dates d'échéances.

## VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE ?

Appelez l'assistance internet au 02 31 25 39 34, ou utilisez le service en ligne *Mes messages, mes réponses* sur [maineetloire.msa.fr](http://maineetloire.msa.fr)

**LE TÉLÉPAIEMENT, une maîtrise totale du paiement de vos factures.**

